

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, tenue le mardi 11 juin 2013 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

## **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

### **Commissaires présents**

**Mme Suzanne Décarie**, présidente  
conseillère de la ville, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Caroline Bourgeois**  
conseiller de ville, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles  
**Mme Lise Poulin**  
conseillère d'arrondissement, Lachine  
**Mme Sophie Thiébaud**  
conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest  
**M. Mario Battista**  
conseiller d'arrondissement, Saint-Léonard  
**M. Frantz Benjamin**  
conseiller de ville, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension  
**M. Maurice Cohen**  
conseiller d'arrondissement, Saint-Laurent

### **Commissaires absents**

**Mme Andrée Champoux**, vice-présidente  
conseillère d'arrondissement, Verdun  
**Mme Huguette Roy**  
conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest

Le sujet étant de nature municipale, messieurs Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est et Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, n'assistent pas à l'assemblée publique.

### **Le quorum est atteint**

#### **Aussi présents :**

De la Direction de la diversité sociale, madame Natalie Bibeau, directrice, messieurs Patrice Allard et Olivier Beausoleil.

#### **Assistance :**

30 personnes

---

### **1. Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 05, Mme Décarie ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Elle invite les membres de la commission à se présenter. Elle salue les intervenants de la Direction de la diversité sociale.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Maurice Cohen, appuyée par M. Mario Battista, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Lecture et adoption des recommandations sur le bilan des réalisations 2009-2011 en accessibilité universelle**

Mme Décarie fait lecture des recommandations :

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants des organismes du milieu associatif et les citoyens qui lui ont fait part de leurs commentaires, propositions et recommandations lors de la tenue de l'assemblée publique du 22 mai 2013.

La commission remercie également les représentants de la Direction de la diversité sociale pour son excellente collaboration au cours des séances de travail et publiques. La commission tient plus

particulièrement à souligner la participation de Mme Natalie Bibeau, M. Patrice Allard et M. Olivier Beausoleil.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et propositions du public, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal, suite à une résolution de ce conseil mandatant la Commission pour faire l'étude du bilan 2009-2011 des actions réalisées en matière d'accessibilité universelle.

Attendu la Charte montréalaise des droits et responsabilités favorisant l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général ;

Attendu la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée en juin 2011 par le conseil municipal confirmant la volonté de la Ville de Montréal de poursuivre ses efforts pour faire de Montréal une ville universellement accessible ;

Attendu que le plan d'action 2012-2014 en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal est inspiré de la Politique municipale d'accessibilité universelle et a pour objectif de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées ;

Attendu que l'accessibilité universelle est fondée sur une approche d'inclusion permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, de faire une utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population ;

Attendu que la Ville convie les acteurs municipaux des arrondissements et des services centraux à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales ;

la commission recommande :

### **Recommandations générales**

Considérant que le Comité des partenaires en accessibilité universelle représente le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant que ce comité joue un rôle de premier plan dans la détermination des besoins et la recherche de solutions pertinentes, en lien avec les compétences municipales afin de réduire ou d'éliminer les obstacles;

Considérant le groupe de porteurs de dossier en accessibilité universelle représentant les 19 arrondissements et les 17 unités corporatives;

Considérant le rôle de coordination de la Direction de la diversité sociale à la production des bilans et des engagements et le rôle de promotion de l'accessibilité universelle par ce groupe de porteurs;

#### **R-1**

Que la Direction de la diversité sociale soutienne le partage d'expertise et le partenariat actif entre le Comité des partenaires en accessibilité universelle représentant le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles et le groupe des porteurs de dossier en accessibilité universelle, au moment de la réflexion, de la planification et de la mise en œuvre de mesures visant à favoriser l'accessibilité universelle;

Considérant la volonté de développer le réflexe Accessibilité Universelle et de multiplier les actions visant à accroître les initiatives en accessibilité universelle à la Ville de Montréal;

#### **R-2**

Que la Direction de la diversité sociale, en collaboration avec les porteurs de dossier sur l'accessibilité universelle en arrondissement et des unités corporatives, produise un *recueil des bonnes pratiques* répertoriant les actions novatrices ainsi que les étapes de mise en œuvre des réalisations, par les unités d'affaires, en matière d'accessibilité universelle;

Que ce recueil fasse l'objet d'une mise à jour triennale, simultanément à la production du bilan;

Que ce recueil soit transmis pour étude à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et qu'il soit destiné aux unités d'affaires.

**R-3**

Que la Ville de Montréal demande au conseil de chaque arrondissement de procéder à la nomination d'un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle;

**R-4**

Que la Ville de Montréal demande à chaque arrondissement de prévoir l'affectation d'un montant récurrent dédié à l'accessibilité universelle;

**R-5**

Que la Ville de Montréal demande à chaque unité corporative de prévoir l'affectation d'un montant récurrent, dédié à l'accessibilité universelle, tout en poursuivant le *Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux*;

Considérant que la Ville de Montréal réalise plusieurs projets, notamment ceux en lien avec le futur Plan de développement de Montréal;

**R-6**

Que chacune des unités d'affaires inclue en amont, à chacune des étapes (planification, réalisation et vérification) de tout projet de développement, le respect de l'accessibilité universelle ;

**Recommandations spécifiques**

**Axe d'intervention architectural et urbanistique**

*Volet bâtiments municipaux et habitation*

**R-7**

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, acquière l'expertise pour compléter l'évaluation de ses bâtiments et de ses équipements sportifs et culturels et qu'elle procède à une mise à jour quinquennale de l'évaluation des travaux à accomplir;

Et que,

la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, propose des solutions pour une mise à niveau de ses bâtiments, équipements sportifs et culturels;

**R-8**

Que le Service du capital humain et des communications, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, développe une proposition pour la signalisation interne des bâtiments et que la Direction des stratégies et transactions immobilières et les arrondissements dotent l'ensemble des bâtiments de cette signalisation, de manière à informer les personnes ayant des limitations physiques, auditives, visuelles et intellectuelles, notamment en braille et par l'utilisation de pictogrammes;

**R-9**

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, évalue la possibilité d'obtenir des subventions liées à l'amélioration de l'accessibilité universelle de ses bâtiments;

Considérant que certains bâtiments et équipements urbains sont partiellement accessibles,

**R-10**

Que la Direction de la diversité sociale sensibilise les unités d'affaires à l'aménagement de mesures particulières pour favoriser l'accès aux bâtiments et des services aux personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant les grands programmes d'infrastructures, tels que, le programme de réfection des arénas et le programme de rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques;

**R-11**

Que le Service de la qualité de vie s'assure que lors de la mise en œuvre de tels programmes, les arrondissements et les unités corporatives concernés, tiennent compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles ainsi que de l'accessibilité universelle;

Considérant les besoins particuliers des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la demande grandissante pour l'occupation de logements sociaux et les délais d'attente pour l'obtention d'un tel logement;

**R-12**

Que la Direction de l'habitation en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal et les autres instances impliquées dans le logement social, à savoir notamment les gouvernements du Québec et du Canada, transmette un portrait recensant le nombre de logements adaptés et accessibles en vue de s'assurer, entre autres, d'une répartition équitable des logements sur l'ensemble du territoire montréalais;

*Volet bâtiments commerciaux*

**R-13**

Que le Service de la mise en valeur du territoire demande aux promoteurs immobiliers privés de tenir compte de l'accessibilité universelle lors de la construction et la rénovation de leurs bâtiments;

**R-14**

De mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour présenter des propositions visant à soutenir les établissements commerciaux pour l'amélioration de l'accessibilité universelle des commerces, tel qu'un programme PR@M pour l'accessibilité universelle;

**R-15**

Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'amender les règles du Code du bâtiment pour élargir les critères liés à l'accessibilité universelle;

*Aménagements urbains*

**R-16**

Que la Direction des transports intensifie l'installation de feux de circulation sonores et qu'elle étudie la possibilité d'allonger le temps de traverser afin d'accroître la sécurité des traverses piétonnes;

**Axe des programmes, services et emploi**

Considérant l'importance pour la Ville de Montréal de favoriser l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant que les personnes ayant des limitations fonctionnelles participent activement à la vie municipale;

**R-17**

Que le Service du capital humain et des communications prévoie d'étendre l'acceptation de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir auprès de l'ensemble des partenaires de la carte ACCÈS MTL;

**R-18**

Que la Direction des sports, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, produise le portrait de l'éventail des activités sportives pratiquées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles en vue de favoriser une meilleure coordination des activités à travers les arrondissements et pour s'assurer que chacune des disciplines puisse être pratiquée de façon sécuritaire et à au moins un endroit sur le territoire montréalais;

**R-19**

Que les arrondissements tiennent compte, dans le cadre de la pratique d'activités en sport et loisir, des personnes ayant des limitations fonctionnelles, notamment dans l'octroi de locaux, le financement et la programmation régulière des arrondissements, et ce en lien avec la Politique de reconnaissance des organismes PANAM;

Considérant que la Ville de Montréal vise à ce que la fonction publique municipale reflète davantage la diversité de la population montréalaise;

**R-20**

Que le Service du capital humain et des communications intensifie ses efforts afin que davantage de personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent accéder à un emploi à la Ville de Montréal, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015 ;

**R-21**

Que le Service du capital humain et des communications, en collaboration avec le milieu associatif des personnes handicapées, fasse connaître les postes disponibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles afin d'accroître leur nombre au sein de la fonction publique municipale;

### **Axe des communications municipales**

Considérant que la Ville de Montréal favorise la participation des citoyens aux instances démocratiques;

#### **R-22**

Que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de se munir d'un système d'aide à l'audition, notamment, pour les séances des conseils d'arrondissement, les maisons de la culture et les lieux de diffusion;

### **Axe sensibilisation et formation**

Considérant l'importance de favoriser davantage l'intégration sociale des personnes handicapées à la vie montréalaise et de promouvoir les attitudes inclusives et de combattre les préjugés à leur endroit;

#### **R-23**

Que le Service du capital humain et des communications instaure un volet de sensibilisation obligatoire sur l'accessibilité universelle à l'intention des employés et des élus;

### **Reconnaissance de projets novateurs en accessibilité universelle**

#### **R-24**

Que chaque unité d'affaires, lors de l'élaboration du bilan, soumette les projets réalisés en matière d'accessibilité universelle à la Direction de la diversité sociale afin qu'ils soient évalués par le Comité des partenaires en accessibilité universelle en vue de la tenue d'une activité de reconnaissance.

Mme Décarie, ayant terminé la lecture des recommandations,  
Sur une proposition de Mme Lise Poulin, appuyée de M. Maurice Cohen, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

## **4. Période de questions et de commentaires des citoyens**

### **Mme Linda Gauthier, RAPLIQ**

Après avoir pris connaissance des recommandations, Mme Gauthier tient à souligner l'avancée de la Ville. Elle mentionne toutefois que ce sont des droits fondamentaux qui sont formulés dans ces recommandations. Elle aurait souhaité que les recommandations prévoient des mesures afin de rendre accessibles les espaces lors de l'organisation de braderies et de ventes trottoir. Finalement, elle suggère qu'un pourcentage du PTI de chacun des arrondissements soit affecté à l'implantation de mesures en accessibilité universelle.

*Mme Décarie apporte des nuances concernant la recommandation adoptée par la commission portant sur le financement d'initiatives en accessibilité universelle dans les arrondissements.*

### **M. Pierre Croisetière, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)**

Le regroupement se réjouit de constater l'augmentation des feux sonores mais aurait espéré avoir un nombre plus précis.

*M. Beausoleil donne un complément d'informations concernant les feux sonores et confirme qu'il y aura installation d'une centaine de feux dans les trois prochaines années.*

### **M. Benoit Racette, Ex aequo**

M. Racette est très heureux de l'exercice public et est satisfait des recommandations mais est d'avis que le dossier a été traité très rapidement. Faisant référence à la plate-forme déposée par son organisme, il souhaite qu'il y ait un suivi des recommandations.

*Mme Décarie assure que le suivi sera fait et propose d'adresser directement ses commentaires à la commission pour qu'elle en tienne compte.*

### **M. Roody Bernard, Hockey luge Montréal**

M. Bernard est heureux de la prise en compte des préoccupations évoquées lors de la première assemblée publique concernant l'aspect sécuritaire des équipements sportifs. Il ajoute que l'organisme Hockey luge souhaite tenir un événement de calibre international et pour ce faire, les installations doivent être adéquates. Il demande l'échéancier pour effectuer les adaptations nécessaires. Il demande également quel aréna sera accessible pour la pratique de hockey luge. Finalement, il suggère d'impliquer le milieu associatif dans le cadre des améliorations à apporter aux installations.

*Mme Décarie lui répond qu'elle ne peut lui donner un échéancier précis. Elle ne peut préciser l'aréna visé mais assure qu'il faudrait qu'il y en ait au moins un sur le territoire de la Ville de Montréal.*

**Mme Maxime D. Pomerleau**

Mme Pomerleau souhaiterait connaître le processus décisionnel au niveau municipal. Elle soulève certaines recommandations intéressantes. Elle est d'avis qu'en matière architecturale, les nouveaux bâtiments devraient être accessibles. Elle propose que ces séances publiques soient diffusées en direct sur Internet. Elle termine en relevant quelques irritants portant sur l'aménagement urbain.

*Mme Décarie remercie la citoyenne et prend bonne note de ses commentaires.*

**Mme Lise Roche, Altergo Formation**

Mme Roche tient à féliciter la commission pour les recommandations et est d'avis qu'elles reflètent les commentaires émis à l'assemblée du 22 mai. Elle souligne, entre autres, le volet formation ainsi que l'activité de reconnaissance. Elle voit les recommandations comme un outil supplémentaire pour faire valoir l'importance de l'accessibilité universelle. En termes de suivi, elle demande comment avoir l'adhésion des arrondissements.

*M. Beausoleil précise que les recommandations seront transmises dans les unités d'affaires concernées et elles auront à répondre.*

*Mme Décarie rappelle également qu'un élu sera responsable du dossier de l'accessibilité universelle dans chaque arrondissement.*

Mme Gauthier intervient une seconde fois et cite un article de la Loi sur le bâtiment qui prévoirait que qu'une municipalité pourrait prescrire des règles plus contraignantes que ce que prévoit le Code de construction.

*Mme Décarie en prend bonne note.*

**M. Jacques Théberge, OnrouleMontréal**

M. Théberge demande les mesures que la Ville compte entreprendre pour s'assurer que les sous-traitants respectent l'accessibilité universelle.

*Mme Décarie donne quelques précisions sur le processus d'exécution des travaux suite à l'émission de permis.*

**M. Serge Poulin, Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)**

M. Poulin adresse ses félicitations pour les recommandations. Toutefois, il aurait souhaité prendre connaissance du document de recommandations sur support accessible aux personnes ayant des limitations visuelles.

**M. Michel Nadeau, L'Association des devenus sourds et des malentendants du Québec**

Il félicite la commission pour les recommandations, plus particulièrement pour celle concernant le système d'aide à l'audition. Également, il fait part d'une initiative de son association auprès des 19 arrondissements dans le cadre du programme MADA.

Fin de la période de questions des citoyens à 20 h 25.

**5. Période de question des membres de la commission**

Mme Décarie invite les membres de la commission à intervenir.

Mme Bourgeois se dit satisfaite des travaux de la commission. Elle remercie les citoyens de s'être déplacés en grand nombre pour partager leurs commentaires et recommandations sur l'accessibilité universelle. Elle souhaite que ce dossier se poursuive au-delà des recommandations.

Pour sa part, Mme Thiébaud témoigne de son expérience au sein de la commission et plus particulièrement dans le dossier sur l'accessibilité universelle. Elle souligne que la commission, dans ses discussions, a toujours essayé de répondre aux besoins exprimés par les citoyens. Elle reconnaît les efforts qui ont été déployés ces dernières années et la Ville doit continuer à poser des initiatives en matière d'accessibilité universelle.

Mme Poulin ajoute qu'il est important de faire des efforts au niveau de l'accessibilité en emploi pour viser une véritable intégration. Elle remercie ses collègues pour leur ouverture. Elle conclut en mettant l'emphase sur la recommandation visant à nommer un élu porteur du dossier de l'accessibilité universelle en arrondissement.

#### **6. Levée de l'assemblée**

Mme Décarie remercie les citoyens et organismes qui ont participé en grand nombre à cette assemblée. Elle remercie également les membres de la commission et les représentants de la Direction de la diversité sociale.

À 20 h 35, sur une proposition unanime, l'assemblée est levée.

**ADOPTÉ LE :** 14 FÉVRIER 2014

*Original signé*

---

Suzanne Décarie  
Présidente

*Original signé*

---

Edwige Noza  
Secrétaire recherchiste